

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****28 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le VINGT HUIT AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VERDIERE Andy, Maire.

Étaient présents : Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno – Mme DHONT Audrey - Mr DELCROIX Thibaut – Mme LEQUIMME Frédérique – Monsieur GOLINVAL Bruno – Mme LHOTELLERIE Caroline – Mr GRAS Alain – Mr FACQ Frédéric – Mr LEVEQUE Hervé – Mr LECOEUVRE Sébastien – Mme DEVOS Sandrine – Mr COURBET Frédéric – Mr HUESO Christophe – Mme MOREAU Peggy – Mme VERDIERE Karine – Mme TRUBLIN MERLIN Caroline – Mme GRARD Tiphaine – Mme WALERS Honorine - Mr HUON Jean-Pascal – Mr DESMEDT André - Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme LECOEUVRE Stéphanie – Mme LAMBERT Marie – Mr GILLOT Emmanuel.

Étaient absents : Mr NAGELS James

Ont donné procuration : Mr NAGELS James à Mr VERDIERE Karine

MME WALERS Honorine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

| Conseillers en exercice | Présents | Votants |
|-------------------------|----------|---------|
| 27 | 26 | 27 |

Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (délib. 2026/05/08)

Lors de la réunion de Conseil Municipal en date du 7 avril 2026, par délibération n°2026/04/08, il a été désigné les commissaires titulaires et suppléants à savoir 32 personnes qui seront par la suite sélectionnées par les services de la Direction Régionale des finances publiques des Hauts de France et du Département du Nord à savoir 8 titulaires et 8 suppléants.

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, les membres proposés doivent obligatoirement avoir un rôle foncier sur la commune (taxe foncière – taxe d'habitation secondaire ou cotisation foncière des entreprises).

Sur la liste présentée, 3 personnes ne répondent pas au critère demandé, c'est pour cela que nous devons à nouveau vous présenter une nouvelle liste

Conformément au 1 de l'article 165 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans la commune lors de la mise en place d'un nouveau conseil municipal. Cette composition est composée du Maire (ou d'un adjoint délégué) – Président de la Commission, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une liste de 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants à transmettre à la Direction Régionale des finances publiques des Hauts de France et du Département du Nord pour sélection.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne à l'unanimité un avis favorable à la composition de la nouvelle liste proposée par Mr le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

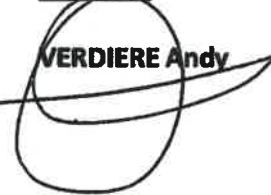
La secrétaire,

WALERS Honorine



Le Maire,

VERDIERE Andy



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 4 Mai 2026
Que la convocation du conseil
avait été faite le 22 Avril 2026
le Maire.



COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2026

COMMISSAIRES TITULAIRES

GOLINVAL Bruno
WADBLED Laetitia
BUEMI Bruno
LHOTELLERIE Caroline
NAGELS James
DELCROIX Thibaut
GUILBERT Thomas
DUBOIS Sabrina
VERDIERE Karine
RENARD Simon
HENNOCQ Thierry
GOBEAUT Frédéric
DELCROIX Michel
LARIVIERE Romuald
CHOTEAU Joël
STIEVENARD Cédric

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

DHONT Audrey
GRARD Tiphaine
HUESO Christophe
LEVEQUE Hervé
COURBET Frédéric
LECOEUVRE Sébastien
LARGILLIERE Frédéric
DEVOS Sandrine
MOREAU Peggy
DUBREUCQ Valentin
TEXTORIS Julien
VERDIERE Franck
LARGILLER Anne
WOLFER Jacques
TONON Nicole
OSMONT Adeline

